

# CHRS et logement d'abord

Septembre 2023



CHRS Carteret – Photo JF Marin/Lyon Métropole Habitat

---

# **Genèse et méthodologie de l'étude**

---

# Objectifs de l'étude : contribuer à un socle commun & partagé

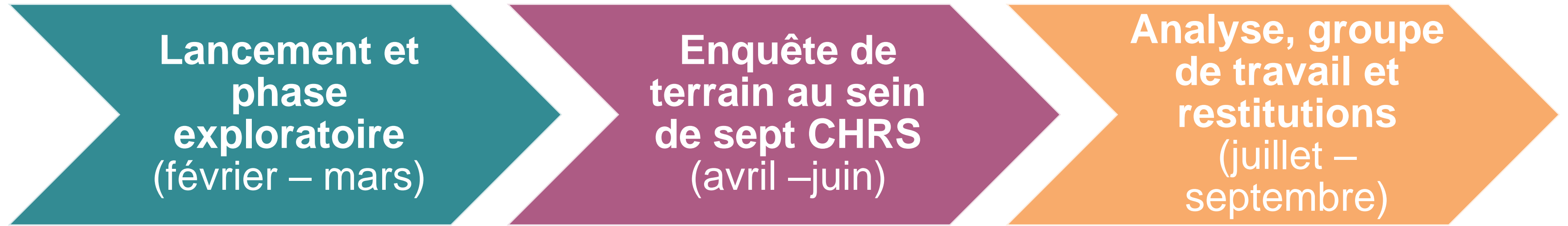


## Trois objectifs à l'enquête :

- **Proposer une « photographie partagée »** (DDETS, Métropole, associations, bailleur·se·s) de ce qu'est l'hébergement dit « d'insertion » sur le territoire ;
- **Permettre de comprendre et d'objectiver** les pratiques, et interactions concrètes entre hébergement et logement d'abord, les points de « tensions » et les consensus ;
- **Identifier, à l'issue de l'enquête, des pistes de travail inspirantes pour le territoire**, dans l'optique de favoriser l'accès des publics à des solutions d'habitats choisis.

**Choix de centrer les questionnements et l'enquête sur les CHRS**

# Calendrier de la démarche en 2023



- **Un groupe de pilotage** incluant la DDETS, la Métropole et la FAS
- **Une restitution intermédiaire aux associations parties-prenantes** en avril
- **Une restitution dans le cadre d'un groupe de travail inter-associatif** impliqué dans la finalisation de la démarche
- **Une diffusion des travaux** aux équipes et habitant-es des lieux enquêtés

# Les CHRS enquêtés : des lieux aux caractéristiques diverses

Association	CHRS	1. Carte de visite du CHRS			2. Espaces, aménagements et accessibilité		
		Type de CHRS	Nombre et type de places	Public(s) accueilli(s)	Chambre simple ou partagée	Cuisine privative	Sanitaires privatifs
Le mas	Feydel-Liotard	collectif et diffus	- 18 places en collectif - 60 en diffus	Personnes isolées en souffrance psychique sortant d'hospitalisation ou personnes isolées sortant de prison ou sous main de la justice	Chambres individuelles dans le collectif Appartements pour 1 ou 2 personne(s) en diffus	Non dans le collectif Oui dans le diffus	Toilettes et lavabo individuels dans le collectif Sanitaires privés dans le diffus
Le mas	Olympe	collectif	- 23 places	Femmes seules avec ou sans enfant(s), ayant été victimes de violences conjugales	Chambres individuelles	Non	Oui
FNDSA	Maison Rodolphe	collectif et diffus	- 74 places en collectif (36 places CHRS Insertion, 38 CHRS Urgence) - 22 places en diffus	Familles avec enfants, hommes isolés avec chien dans le collectif Hommes de 18 à 28 ans dans le diffus	Chambres individuelles	Non dans le collectif Cuisine privative dans le diffus	Oui dans les places insertion Non dans les places urgence
FADS	Cité de Lyon	collectif et diffus	- 111 places en collectif dont 17 places CHRS Urgence - 19 en diffus	Tous publics	- 79 places en chambres individuelles - 8 places pour couples en chambres doubles - 24 mères avec jeunes enfants en chambres doubles ou studios	Non dans les chambres Oui dans les studios et appartements	Oui
Lahso	Accueil et Logement	diffus	- 64 places d'hébergement diffus - 16 places d'IML	Couples avec enfant(s) ou personnes seules avec enfant(s)	Un appartement par famille, avec chambres simples ou partagées	Oui	Oui
Alynea	Cléberg	collectif	- 23 places	Accueil de personnes isolées : avec longs parcours de rue, problématiques de santé, situation administrative, ...	Chambres individuelles	Non	Oui
FNDSA	La Chardonnière	collectif	-43 places CHRS Insertion - 20 places CHRS Urgence	Hommes seuls de plus de 40 ans Pour les 20 places CHRS Urgence : hommes quelque soit l'âge	Environ : - 40 places en chambres individuelles - 20 places en chambres doubles	Non	Oui dans les chambres doubles Non dans les chambres individuelles

---

# **Les CHRS dans la Métropole de Lyon**

---

# Les CHRS sur le territoire départemental et métropolitain

## Des places CHRS qui représentent 9% du parc d'hébergement :

- 14 associations différentes portent ces CHRS
- 94% des places du territoire couvert par la DDETS se situent dans la Métropole de Lyon

Une enveloppe budgétaire sur le territoire (Rhône + Métropole) qui représente 28% du BOP 177, soit 28% de l'enveloppe globale pour l'année 2022 (31% à l'échelle régionale).

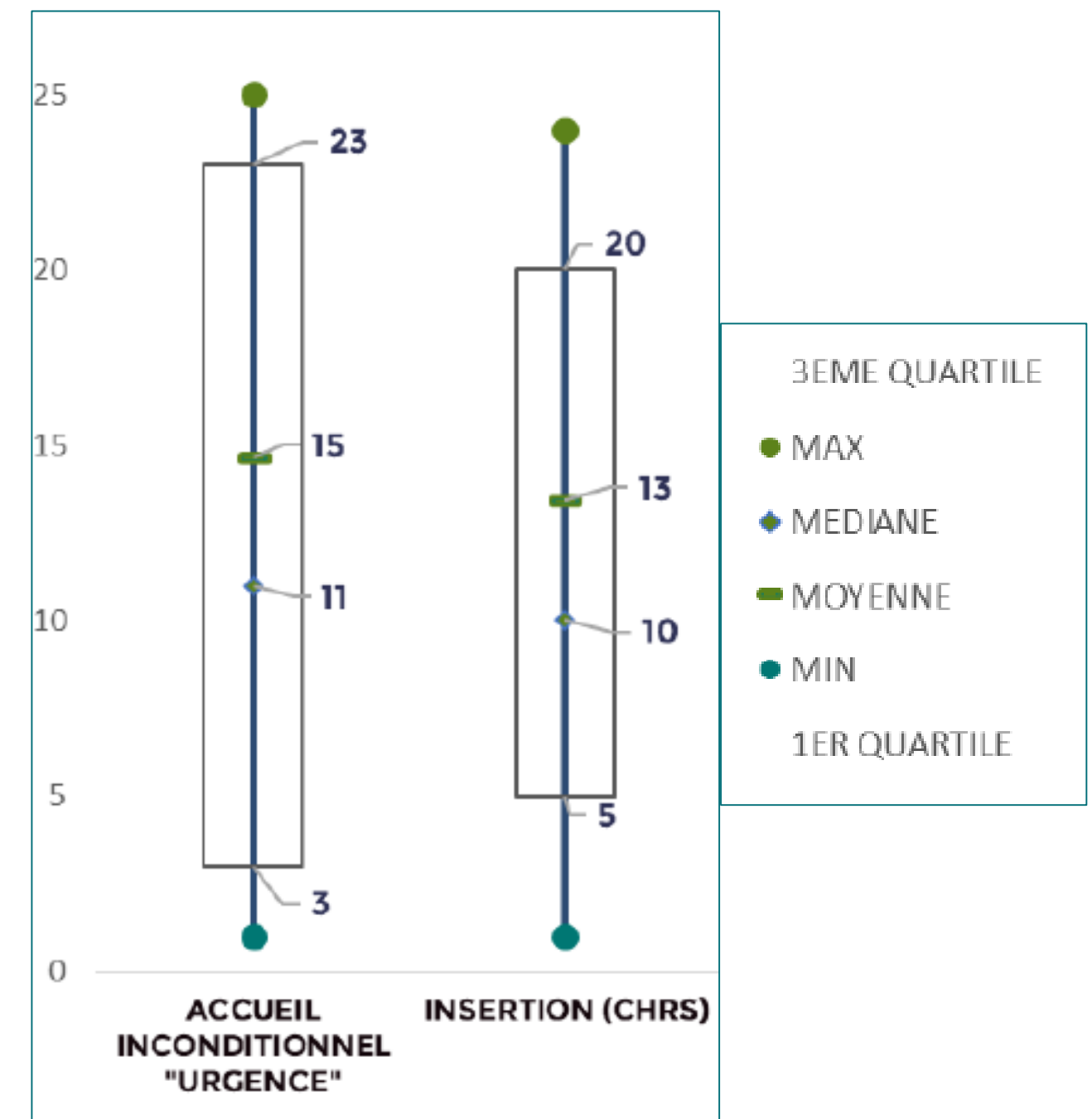
Un coût moyen à la place sur le territoire de 13 947 €

## L'accès à un hébergement CHRS :

- 1 083 personnes (530 ménages) accèdent à un hébergement CHRS en 2021
- 5 200 demandes d'hébergement CHRS restent sans réponse fin 2021
- 13 mois d'attente en moyenne pour accéder à un hébergement CHRS

(sources : Rapport d'activité de la MVS, DDETS)

Figure 1 : Temps d'attente pour accéder à l'hébergement (Maison de la Veille Sociale, rapport d'activité 2021)



# Les différentes activités CHRS sur le territoire

(Métropole + département du Rhône)

## Sur l'ensemble des places CHRS financées par DDETS :



**Hébergement avec accompagnement** : 1 871 places dont 1 764 (94%) dans la métropole de Lyon



**Accompagnement dans l'habitat** : 285 « places » dans la métropole de Lyon (13% de l'offre CHRS dans la métropole de Lyon)

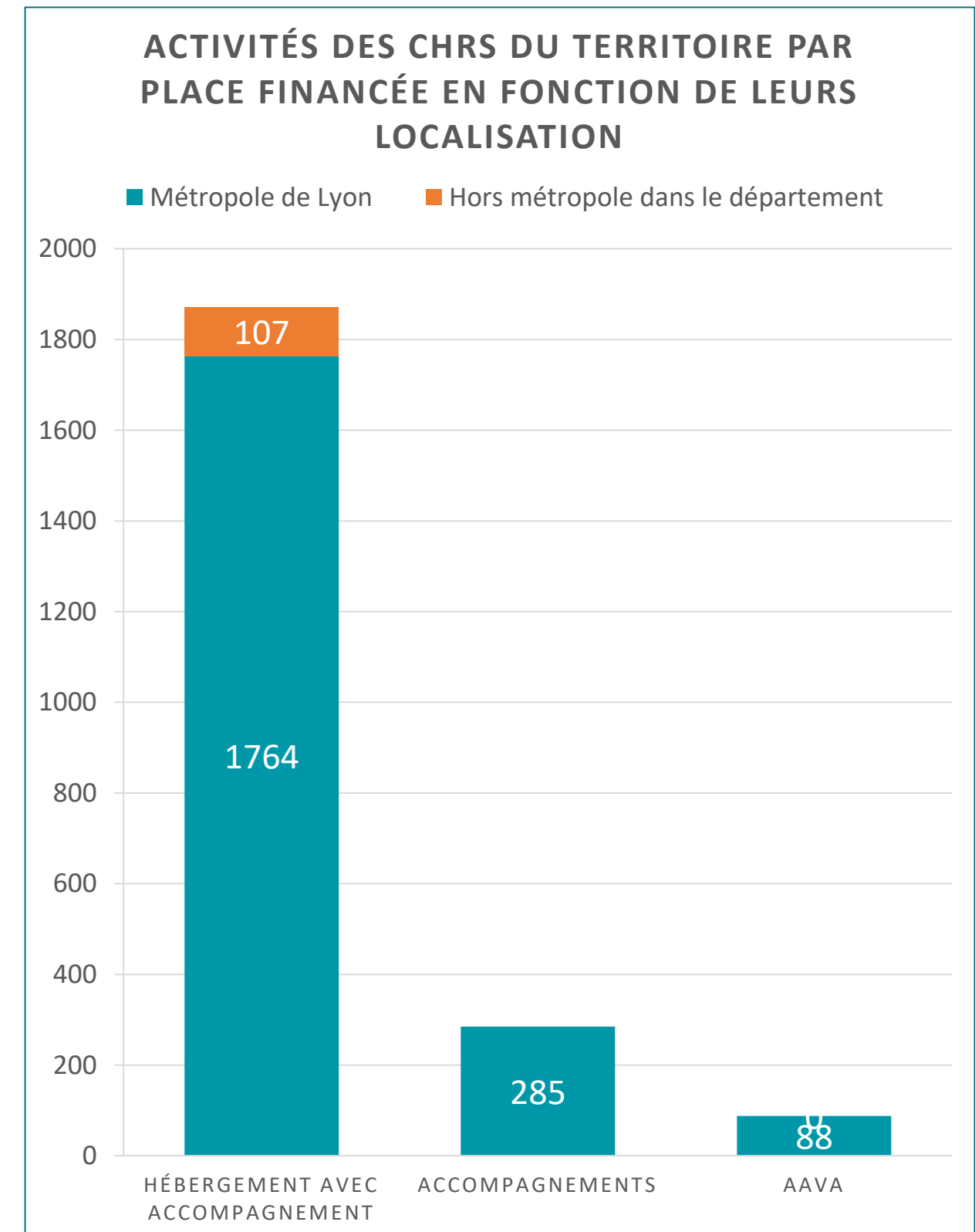


**Accueil et orientation** : 5 accueils de jour financés sous statut CHRS, tous situés dans la métropole de Lyon



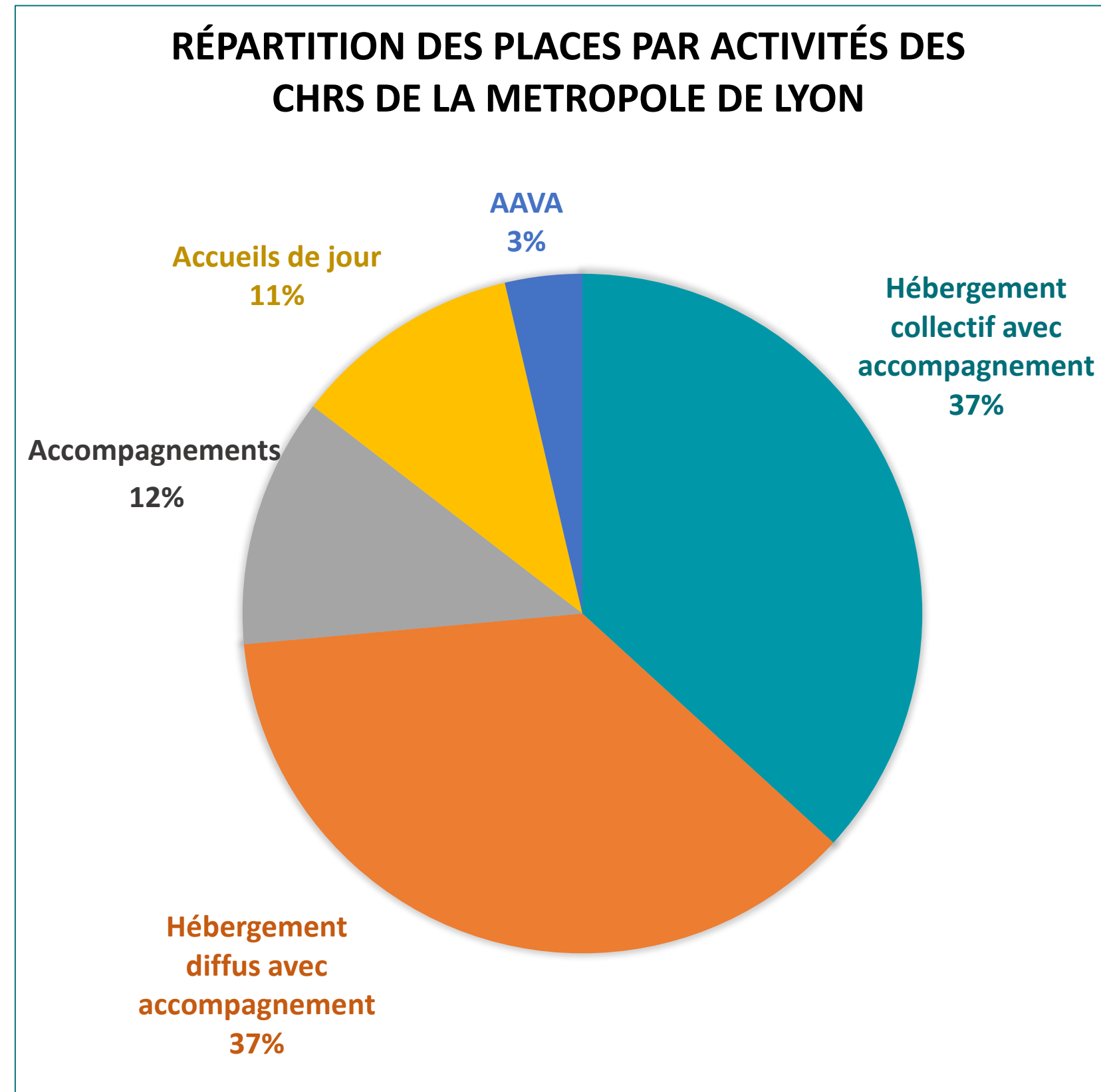
**AAVA** : 88 « places » dans les ateliers, tous situés dans la métropole de Lyon

*Les mesures d'accompagnements, les accueils de jours et les places en ateliers, financés par dotations CHRS, se concentrent uniquement dans la Métropole de Lyon, territoire sur lequel nous allons concentrer notre analyse.*





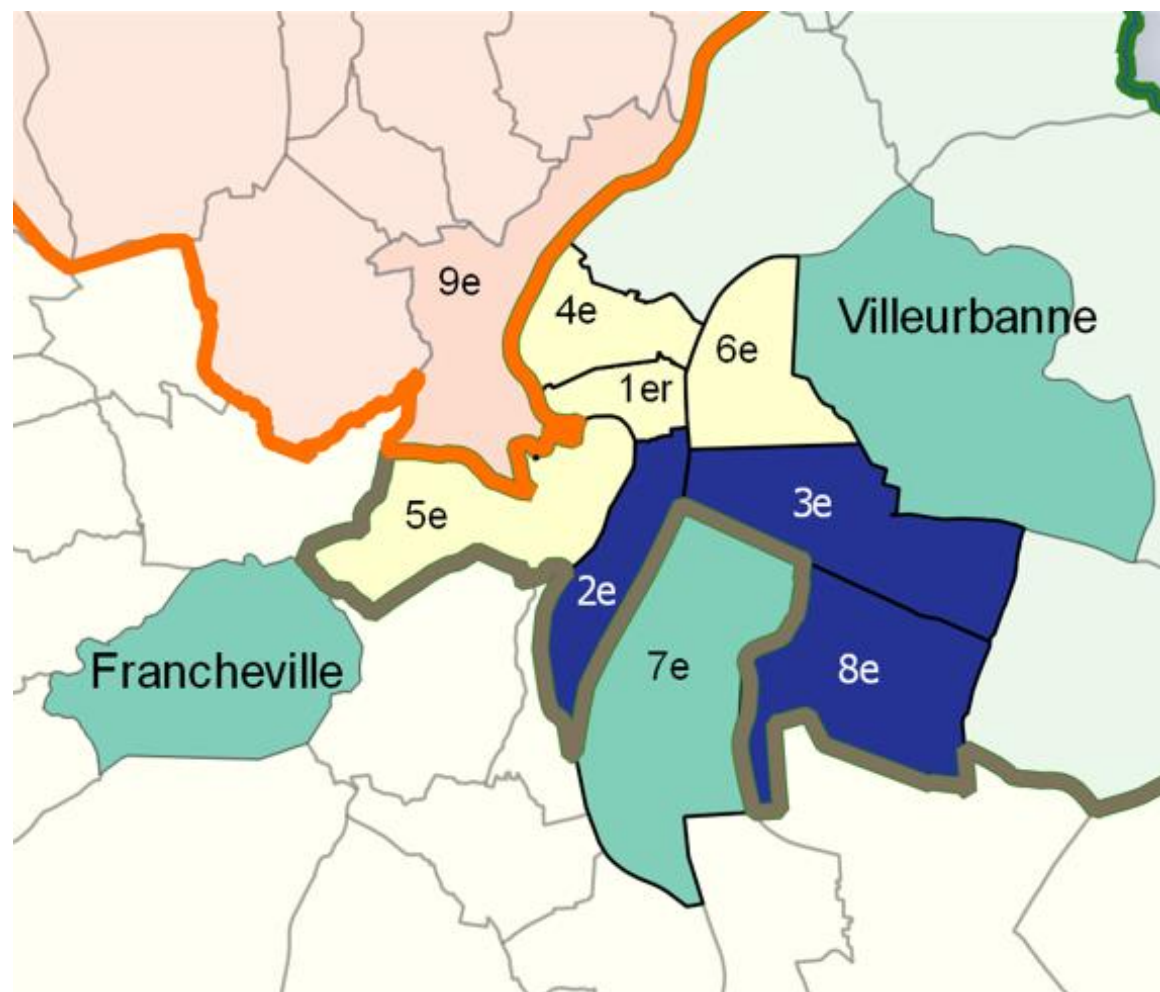
# Places financées par « typologie » d'activité



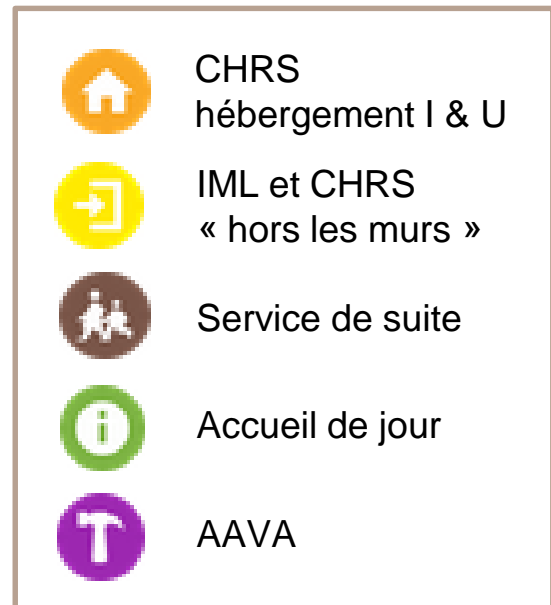
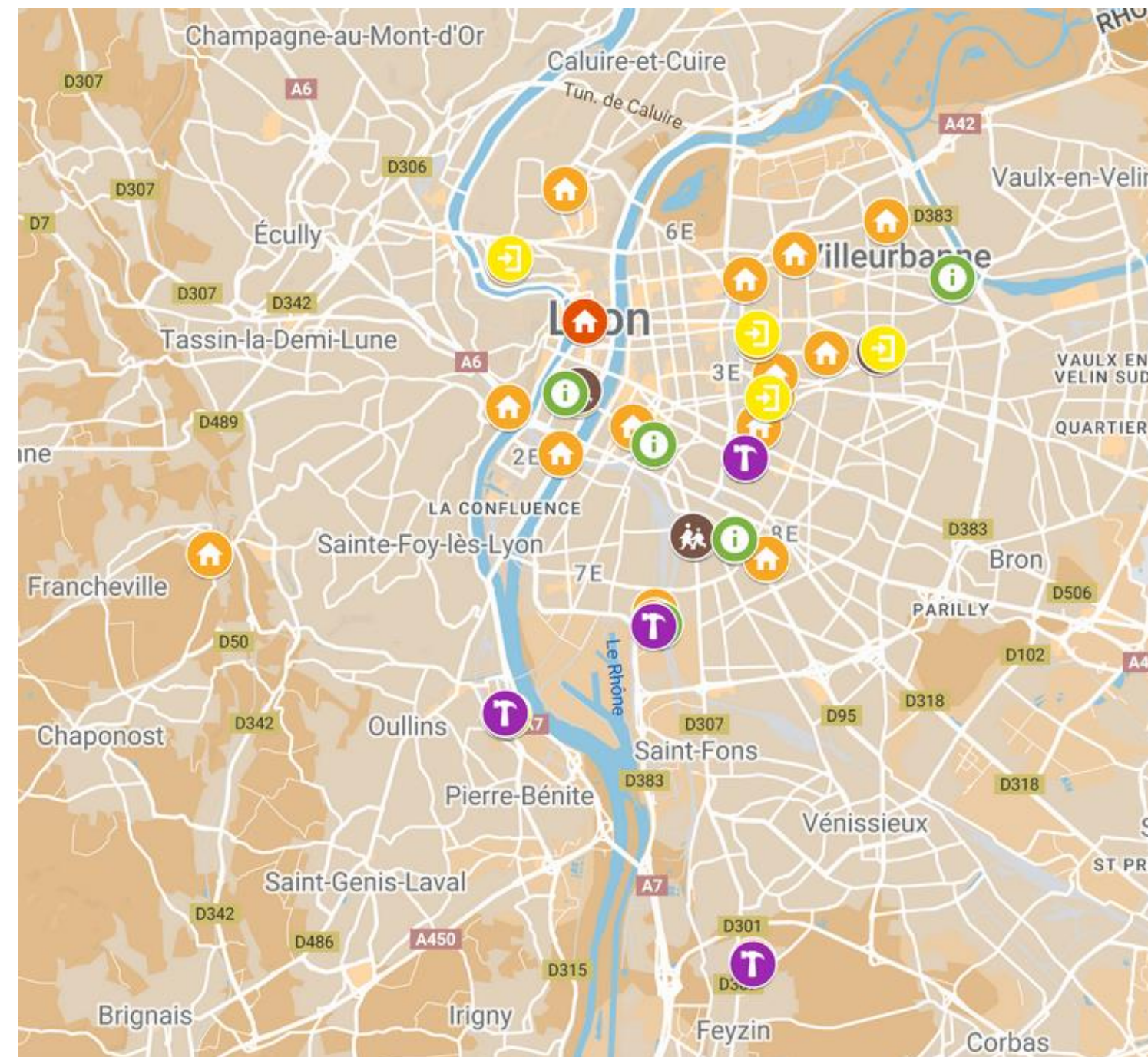
# Cartographie des activités CHRS

***Une diversité d'activités, rassemblées autour de structures d'hébergement CHRS***

*Les places diffus / CHRS hors les murs ne sont pas représentées, pour cela, une enquête plus exhaustive pour localiser chaque logement (adresse) serait nécessaire.*



Nombre total de places



**Dans la pratique :**  
**« CHRS et logement  
d'abord »**

# Les personnes orientées / accueillies en CHRS, des publics « logement d'abord » ?

- Parmi les personnes orientées vers les CHRS :
  - **dans l'impossibilité d'accéder au logement** (absence de ressources, absence des documents administratifs nécessaires, perte du droit de séjour)
  - **et/ou contraint-e dans leurs accès au logement** (des difficultés multiples, notamment de santé, face à une absence de solution d'accompagnement dans le logement adaptée et disponible, refus des bailleurs)
  - **et/ou précarisées dans leur parcours résidentiel** (endettement, expulsion récente ou multiples, etc.)
  - **et/ou des parcours résidentiels uniquement en institutions** (ASE, prison, hôpital, etc.)
- Des admissions qui peuvent être quasi-immédiates, très peu de refus d'admission de la part des CHRS
- Un choix contraint pour les personnes : le CHRS est souvent la seule orientation proposée à l'instant T

*« On accueille ceux avec le plus de difficultés psychiques et somatiques, qui n'accèdent à rien d'autre. Par exemple des personnes âgées ou vieillissantes, mais pas assez pour les EHPAD, ou sans ressource suffisante. »  
(Association)*

*« C'est l'association qui m'a appelée un après-midi, j'étais dans les rues de Clermont-Ferrand, ils m'ont dit « vous vous présentez demain matin à 8h ici ». Et bah je vous dis j'étais devant à 7h avec tous mes sacs et j'étais contente qu'on me reçoive. J'ai été directement accueillie. » (Patricia, résidente)*

# Les bâtis : un enjeu fort pour le futur des CHRS collectifs

- Si une majorité de CHRS collectifs proposent des chambres individuelles ou des « studios », **certains sont inadaptés** : chambres doubles, taille des chambres, absence de sanitaire individuel, de cuisine personnelle, vétusté et confort thermique, etc.
- **Les bâtis sont pour la plupart « rigides »**, sans possibilité d'assouplir & d'adapter les espaces
- **La taille du bâtiment collectif a aussi posé question**, notamment car il apparaît comme un facteur influençant la qualité des interactions sociales dans le collectif et des accompagnements : il y aurait-il une « taille optimale » qui rejoint les normes des pensions de famille par exemple ?

## Du point de vue des résident-es rencontré.e.s :

- **Quand l'espace individuel « convient »**, c'est souvent en comparaison à des expériences passées d'habitat (en hébergement d'urgence notamment) ;
- **Quand l'espace individuel « convient » mais est source de frustration**, c'est souvent par manque de possibilité d'aménagement, malgré des possibilités de « décoration » (moyen de s'approprier le lieu) ou quand il y a une impossibilité de cuisiner pour soi-même ou sa famille ;
- **Lorsque l'espace individuel ne convient pas**, c'est souvent dans le cadre d'espace intime partagé.

*« Les chambres font entre 19 et 23 m<sup>2</sup>. Il peut y avoir 2 lits. C'est modulable mais il y a des limites. Vivre tout le temps dans même espace avec ses enfants ça peut être compliqué, comme par exemple accueillir une femme avec deux adolescent-es. » (Fatila, professionnelle)*

*« Pour moi ici tout y est. D'autres diront la cuisine, qu'ils veulent une cuisine dans leur chambre. Mais ici c'est un foyer d'insertion, c'est fait pour qu'on puisse partir et laisser la place à d'autres personnes. Il y en a qui dorment dans des voitures et qui attendent une place . » (Cindy, résidente)*

*« Après ils m'ont donné la chambre, et je suis bien installée c'est mon petit monde. Elle me convient très bien, je l'ai aménagée, comme dit ma fille « faut la customiser ta chambre Maman » alors j'ai mis des photos, et puis c'est agréable parce que elle est ensoleillée ma chambre, j'ai toujours la fenêtre grande ouverte. » (Patricia, résidente)*

# Le collectif : entre contrainte et point d'appui

- Pour que le collectif soit porteur, la présence d'espaces individuels non partagés est essentiel, tout comme l'équilibre et l'aménagement entre les espaces individuels / collectifs
- Les points d'appui du collectif peuvent diverger entre les équipes ou les personnes hébergées (qui souvent, ne formulent pas une demande de « foyer »)

<i><b>Du point de vue des professionnel-le-s</b></i>	<i><b>Du point de vue des résident-e-s</b></i>
Le collectif et le partage du quotidien est vu comme l'un des outils de l'accompagnement : partage informel d'informations entre résident-e-s et membres de l'équipe, entraide, etc.	<p>La « sécurité » de pouvoir toujours trouver un professionnel (médical parfois, social)</p> <p>La sociabilité qui rompt avec la solitude parfois éprouvée et l'animation du lieu (formalisée ou non au travers d'activités)</p> <p>Mais aussi : l'absence de choix initial, le manque d'espace intime (si chambre partagée) ou de cuisine</p>

- **Dans l'enquête, le collectif soulève trois types de questionnements :**
  - La cohabitation ou la mixité des publics (genre, parcours de vie, etc.) qui peut être soutenante ou subie
  - La place des personnes hébergées dans la gestion du lieu et des règles
  - Les contraintes du bâti collectif face aux droits fondamentaux des personnes

*« Il y a une période où ici c'était chaud, il y avait des personnes pas stabilisées. Une personne qui se baladait avec un couteau par exemple. Mais après ça s'est stabilisé. L'arrivée de femmes dans le CHRS ça a aidé à stabiliser. [...] La mixité c'est important. [...] il y a des personnes qui vont avoir du mal à arrêter [les consommations de drogues dures]. Il faudrait mélanger des gens qui consomment et qui consomment pas pour arrêter » (Sylvain, résident)*

*« On peut discuter des traitements, parce qu'on a des parcours communs. » (Thomas, ancien résident)*

*« La participation, pour moi ça m'a sortie de ma solitude, de mon isolement, parce que je me suis enfermée sur moi-même, dans ma chambre, j'étais choquée et traumatisée, c'était la première fois pour moi, le mot « foyer » déjà ça me faisait peur.[...] Les CVS ça aide à sortir de sa solitude, c'est juste qu'il faut les améliorer et ne pas interrompre [l'organisation de CVS réguliers]. » (Mona, résidente)*

# Les droits des personnes hébergées, des facteurs déterminants : le bâti (encore), la participation & les pratiques du travail social

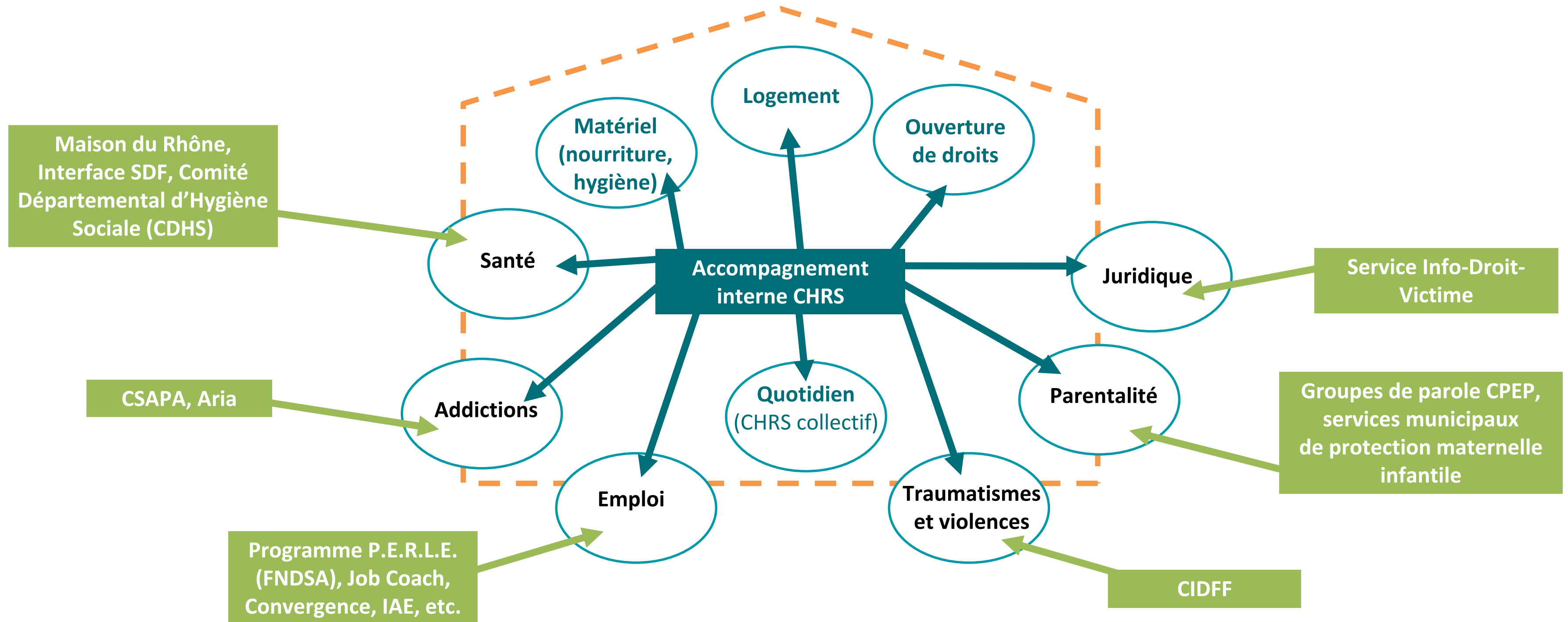
- **La possibilité de pouvoir inviter / recevoir des proches particulièrement contrainte par les bâtis**
  - Les CHRS collectifs ne restreignent pas les allers-venus des habitants ou ne fixent d'horaires stricts, permettent des absences (vacances, etc.)
  - Mais pouvoir inviter / recevoir (en journée ou nuitée) peut s'avérer complexe en raison de plusieurs facteurs : taille du collectif, chambre partagée, absence d'espace dédié ou encore non mixité de la structure
- **Le sujet des consommations (alcool ou autre), de mieux en mieux pris en compte et à renforcer ?**
  - Des règlements qui restent parfois restrictifs sur ce point (interdit)
  - Des pratiques qui oscillent entre la levée de l'interdit, l'autorisation ou la mise en place de pratiques de réduction des risques plus structurées (co-gestion à la Chardonnière par exemple)
  - Des liens avec les acteurs spécialisés de l'addictologie & les CHRS
- **La participation, l'animation (au sens large et politique) du collectif est aussi un point déterminant pour la vie de la structure**
  - Des difficultés parfois identifiés par les habitant.e.s : turn-over des professionnel.le.s, postes non couverts dans les équipes, turn-over aussi parmi les habitant.e.s
  - Cela demande aussi un portage institutionnel et plusieurs exemples d'évolutions ont émergés lors de l'enquête

« Anciennement personne ne pouvait monter dans les étages. On avait autorisé juste à inviter au salon-bar au rez-de-chaussée. Puis les résident.e.s ont dit que ce n'était pas normal, et ensuite on a autorisé à ce que 3 personnes maximum viennent dans les chambres, de 9h à 19h et jusqu'à 20h au salon-bar. Souvent le règlement est compris. Parfois on autorise à dépasser ces heures, on n'est pas vraiment stricts, on fait juste des rappels du règlement de temps en temps..» (Ahmed, professionnel)

«Je voulais un logement de droit commun pour pouvoir héberger des gens.» (Thomas, ancien résident)

# Le point fort des CHRS : un accompagnement global, renforcé et partenarial

Un accompagnement global, renforcé et partenarial permettant un accompagnement approfondi (administratif, quotidien, etc.).  
Des équipes qui ont développé des compétences importantes sur certaines problématiques (violences, addictions, trauma, etc.)





## Le soin : entre un accompagnement vers le droit commun et un besoin de compétences internes

Les membres des équipes de CHRS ressentent un manque de compétences en matière de soins :

- Un besoin d'identification et de repérage des problématiques est ressenti, ce qui nécessite des compétences, des connaissances et du temps ;
- **Une partie des publics hébergés en CHRS pourrait être accueillie dans d'autres structures** où les équipes ont des compétences et postes médicaux comme les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM), ou des structures à la croisée du handicap (ex : les Foyers d'Accueil Médicalisés), ou de la gérontologie (ex : les EHPAD), mais qui ont un nombre de places très limité et qui sont peu formés / outillés pour accueillir des personnes perçues comme précaires

*« Il y a des gens ici qui le sont car la MDPH ne sait pas prendre en charge la question de l'errance. Par exemple, on accueille un monsieur qui a passé toute sa vie en hôpital, il a l'impression d'être encore en hôpital ici. [...] Et il y a des personnes à droit ouvert qui sont là depuis 10 ans parce que de manière générale les pensions de famille, maisons de vie, etc. sont fermées aux personnes avec parcours de rue : le secteur du handicap sait pas faire (par exemple, accueillir quelqu'un d'alcoolique dans une structure semi-collective). Ce qui extrêmement dommage car finalement c'est des personnes qui sont à la rue par l'impossibilité de les accueillir dans le secteur handicap. » (Bruno, professionnel)*

*« Je fais des outils, par exemple des échéances des ordonnances pour savoir quand les redemander ou reprendre rendez-vous, à tel rendez-vous je sais qu'il fait parler de ci, de ça. Et ça c'est de la coordination de santé qui est pas de travail d'éducateur mais être ici c'est accompagner des parcours de soin donc j'ai développé ces compétences. Mais ça pose la question du secret médical. » (Tom, professionnel)*

*« Là ça fait 8 mois que je suis ici, ça se passe relativement bien. Il y a eu des couacs, il y a eu un avertissement. [...] J'ai fait une crise de nerfs, je me suis retrouvée aux urgences psychiatriques, j'étais très mal et dieu merci ils m'ont pas gardée parce que j'avais un suivi en libéral et que j'étais stabilisée mais j'étais très mal. » (Patricia, résidente)*

*« Notre public a souvent des problématiques d'addiction et après 60 ans, les établissements sont frileux, c'est pas du tout abordé. Ça fait partie des difficultés. On manque de structures adaptées car les addictions ne sont pas abordées en EHPAD. » (Marion, professionnelle)*

# Des modalités d'accompagnement proches des principes du Logement d'abord ?

**Dans plusieurs des équipes rencontrées, l'accompagnement est déjà connecté avec les principes du logement d'abord** (Rdrd, souplesse, rétablissement, etc.)

**La demande de logement dans l'accompagnement occupe une place variable et différentes pratiques sont observées** (ateliers collectifs sur le marché de l'habitat, référent logement, etc.)

**Des « résistances » :**

- Des objectifs de protection des personnes parfois vulnérables prenant le dessus sur le respect des souhaits exprimés par les personnes hébergées (autonomie VS protection)
- Un manque de dispositifs d'accompagnement dans le logement / de sécurisation des personnes pour éviter les expulsions mis en avant
- Une vision « capacitaire » du logement qui subsistent, en lien aussi avec les attentes des bailleurs (ex : paiement de la participation financière)
- Des représentations divergentes sur des sujets « clivants » : notamment la réduction des risques et des dommages

*« L'accompagnement est soutenu par toute l'équipe : on n'a pas de référence, on est organisé en multi-référence pour permettre à la famille aussi de pouvoir être accompagné par chaque travailleur social. On a une organisation : un agenda commun, une boîte mail commune, des réunions d'une heure tous les matins pour le brief de la journée et debrief de la veille et un accompagnement orienté sur le rétablissement en santé mentale (comme UCSD) » (Aurore et Marin, professionnel·le·s)*

*« Au niveau de l'équipe, il y a une prise en compte de toutes les manières d'habiter. Mais les critères objectifs rattraperont les ménages : pour l'ACIA et les commissions d'attributions des bailleurs, si les ressources ne sont pas stables ça ne passera pas ! Et puis nous on travaille quand même autour de critères objectifs, notre subjectivité est différente dans l'équipe [...] Après on peut aussi s'appuyer sur les liens avec le voisinage en CHRS diffus : si il y a une incidence avec les voisins, des plaintes, ou si il y a un impact sur la santé par exemple de la personne si elle se met en danger dans sa manière d'habiter. » (professionnel·le·s)*

# CHRS & accès au logement

*Autres ressources : L'expression du choix de l'habitat dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord (Uribelarrea, Levy et Bourgois)*

**Deux avantages au CHRS dans l'accès au logement :**

- **Permet une mise à l'abri & un accompagnement qui laisse le temps d'un réel choix de logement plus durable pour la suite**
- **Une adaptation** possible aux aléas des personnes tout en les maintenant dans le même lieu de vie : par exemple en cas de perte de titre de séjour, de baisse des ressources, etc.

**Des personnes hébergées qui expriment principalement le souhait d'avoir un logement,** dans un système pourtant contraint, où leur situation est parfois bloquée

**Quelques voix de résident·e·s n'exprime pas le souhait d'un logement classique pour plusieurs raisons (ne pas se sentir capable d'accomplir toutes les démarches nécessaires au maintien, isolement, etc.)**

- **Aujourd'hui, seuls les CHRS offrent ce « niveau » d'accompagnement dans un cadre « collectif » ou semi-collectif.**
- **Les pensions de famille ou résidences sociales, par exemple, n'ont pas les mêmes ressources humaines dédiées à l'accompagnement et l'animation.**

*« Si on m'avait proposé un logement lorsque j'étais chez ma tante, je l'aurais pris même si ça me convenait pas. Là j'ai le temps de choisir, j'apprends comment ça se passe en logement, là je suis plus stable émotionnellement. Tout dépend des circonstances. » (Patricia, résidente)*

*« Oui j'ai fait des demandes de HLM, la demande date de presque 5 ans mais bon apparemment il faut plus. » (Patricia, résidente)*

*« Pour un logement, il faut savoir se débrouiller pour gérer le budget, faire la cuisine, faire les courses, laver son linge, faut être autonome. Il ne faut pas être dépendant des autres, et moi ça ne m'irait pas. Moi, je ne me sens pas capable. Ici il y a même le service médical, et je suis malade, donc j'en ai besoin. » (Christian, résident)*

# Le logement d'abord : une capacité collective à éviter les ruptures ?

- **L'enquête pointe un paradoxe** : si le logement d'abord est une politique publique, les CHRS sont soumis à une « injonction » de fluidité qui est contradictoire avec le principe d'accompagnement aussi longtemps que de besoin, de choix des personnes, etc. : peut-on imaginer l'évolution des CHRS autrement ?
- **Les CHRS collectifs sont imparfaits et peuvent progresser (cf. pistes) mais offrent néanmoins** : un lieu d'accueil avec moins de conditions administratives que le logement, un accompagnement global, un habitat collectif (sous réserve d'un bâti adapté) ;
- **Le logement seul ne permet pas toujours l'insertion ou l'inclusion** : l'équation n'est « pas si simple »
- **Des enjeux collectifs en matière :**
  - D'accès au logement (et aux droits, pour les personnes bloquées en hébergement)
  - De maintien dans le logement
  - D'habitats adaptés et accompagnés

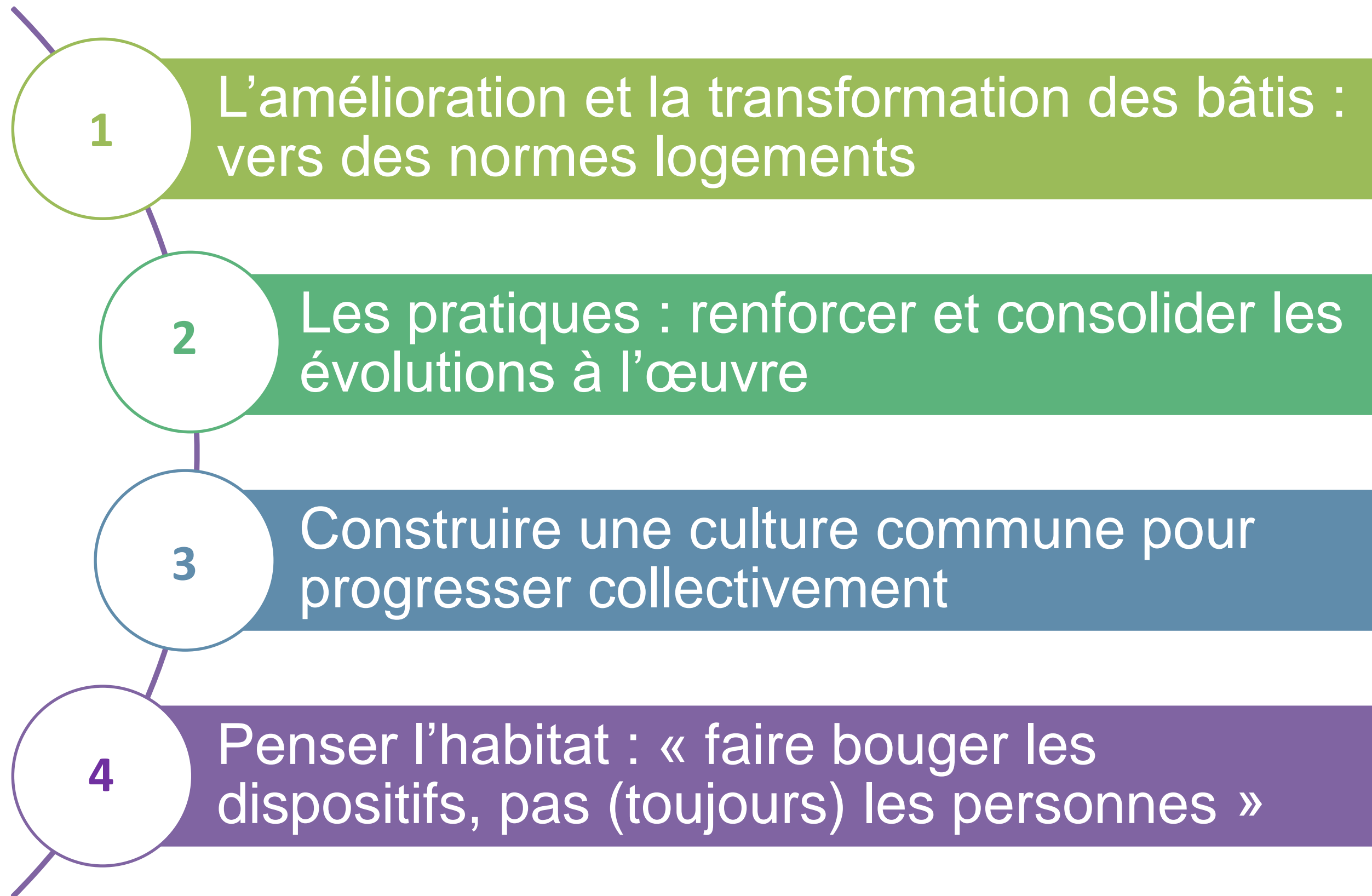
*« Par exemple, ici il y a un monsieur qui travaille, on lui parle d'aller en logement, lui il veut pas partir, il nous dit « j'ai besoin d'avoir des gens quand je reviens au travail, besoin de voir d'autres personnes ». Le travail, se repérer dans les transports, ça demande beaucoup d'énergie et ici il peut souffler. Le travail tient parce que il y a cet espace collectif, et ça le Logement d'abord l'entend pas. » (Marie-Laure, professionnel·le·s)*

*« Par exemple, on a accueilli une enfant en situation de handicap dans un logement, [...] mais sa mère elle relève pas du logement, et ça montre que le logement c'est pas une fin en soi. Le logement elles y sont pas bien, elle nous demande « comment elle marche la cuisinière » en arrivant en logement, du coup ça se passe pas. Et finalement l'IML est trop réduit pour moduler l'accompagnement, on s'adapte mais avec nos limites. Et là c'est en dehors de nos compétences et là on va chercher du relais. Là par exemple pour elles on fait des contrats IML tous les 2 mois car si c'est plus elles paniquent [à l'idée de rester trop longtemps dans ce logement]. » (Fatila, professionnelle)*

*« Il y a moins de contrainte de temps en CHRS qu'en ASLL par exemple et c'est précieux, ça évite le temps administratif du renouvellement. En CHRS on laisse aussi plus aux ménages la liberté de faire par lui-même, sans nous forcer ou remplir pour eux les impôts pour accéder plus vite aux ACIA, etc. On laisse le temps nécessaire pour l'appropriation du lieu par la famille. » (Marin et Aurore, professionnel·le·s en CHRS diffus)*

**Pistes de travail : connecter  
davantage les CHRS et le  
logement d'abord**

## Quatre axes de travail et de propositions identifiés, qui s'articulent les unes aux autres



# 1. L'amélioration et la transformation des bâtis, vers des normes logement (1/2)

*Le premier plan quinquennal logement d'abord envisageait la transformation de CHRS en pension de famille. Outre l'enjeu de conserver les financements permettant l'aide sociale, la modulation de la participation financière et l'accompagnement, l'un des pré-requis est de réhabiliter l'ensemble des CHRS collectifs qui en ont besoin pour garantir un accueil digne, au standard des normes logements. C'est un défi : en terme de modèle économique, de maintien de la capacité de l'offre si on souhaite proposer des petits collectifs d'environ 25 à 30 logements (modèle des pensions de famille, etc.), de la manière de penser l'offre d'hébergement des CHRS.*

- **Lancer un travail ciblé sur la réhabilitation ou l'aménagement des CHRS les plus anciens tout en maintenant la capacité de l'offre :**  
enjeu de proposer un accueil avec des logements type studios ou modulaire intégrant sanitaires et/ou cuisine pour agrandir les espaces individuels tout en conservant la dimension collective ;
- **Les enjeux :**
  - *Un plaidoyer sur la revalorisation des crédits d'humanisation pour favoriser le modèle économique des réhabilitations ;*
  - *L'accès aux crédits pour les associations, y compris en matière de mise à niveau thermique des bâtiments ;*
  - *Le financement de l'ingénierie du projet et plus globalement du modèle économique des transformations ;*
  - *L'intégration, dans la conception, de l'expertise d'usages des habitants des CHRS collectifs pour éviter de se retrouver avec un bâti inadapté ;*
  - *Imbriquer la conception du lieu aux pratiques d'accompagnement / projet associatif pour que le bâti soit supports à la vie collective et individuelle.*
  - *S'appuyer sur les expériences des réhabilitations récentes (Bell'Aub, Point Nuit, etc.) pour nourrir les projets.*

# 1. L'amélioration et la transformation des bâtis, vers des normes logement (2/2)

*Les projets de réhabilitation sont des projets de long terme. A plus court terme, il semblerait favorable d'imaginer, pour certains CHRS en exprimant le besoin, des outils d'aménagement plus légers, moins coûteux, qui pourrait améliorer la vie dans les lieux. Des partenariats existent déjà entre plusieurs associations et le réseau « architectes et sans-abrisme » ou des collectifs d'architectes : peut-être pourrait-il se développer ? Ces aménagements pourraient aussi questionner les espaces du point de vue des enjeux de mixité / non-mixité et être ainsi corrélé à l'animation collective (temps mixtes / non-mixtes) et aux pratiques d'accompagnement (questionnement systématique sur les violences, notamment sexistes et sexuelles), ou sur d'autres enjeux (recevoir des proches, ses enfants, etc.).*

- **Entamer une réflexion sur les aménagement des CHRS collectifs, avec des partenariats adaptés :**
  - **Sur la mixité des lieux et des espaces, notamment du point de vue des femmes, des enfants** : modèle [un abri pour toutes](#),
  - **Sur l'équilibre entre espaces personnels et espaces collectifs** : lieu permettant de recevoir ses proches, ses enfants, etc.
  
- **Corréler ces enjeux d'aménagement aux pratiques professionnelles et à la prise en compte de la parole des personnes hébergées**



## 2. Les pratiques : renforcer et consolider les évolutions à l'œuvre (1/2)

*Les équipes des CHRS de la Métropole de Lyon sont pour la plupart déjà sensibilisées, voire formées, sur le rétablissement ou la réduction des risques et des dommages. Ces principes supposent par ailleurs un portage institutionnel fort, et une implication sur le long terme des équipes et des associations. Il serait intéressant de continuer de « pousser » les évolutions à l'œuvre en inscrivant aussi des modalités d'actions parfois pensées dans une logique de diffus ou d'aller-vers, dans les collectifs, de manière adaptée.*

- **Actualiser les règlements d'établissement/ outils de la loi 2002-2 lorsqu'ils doivent l'être, pour les rapprocher des pratiques à l'œuvre et du droit des personnes :** y intégrer également de manière explicite la position des CHRS sur la réduction des risques et des dommages, les possibilité de recevoir des proches, etc. et identifier si les moyens pour mettre en œuvre ses principes en collectif sont réunis ;
- **Recenser les besoins de formations, d'approfondissement ou d'accompagnement des CHRS** pour y répondre de manière territoriale ;
- **Faire dialoguer les logiques d'intervention dans le diffus (aller-vers, etc.) avec celles du collectif ;**
- **Reconnaître les besoins et les moyens nécessaires en matière de soin au sein des équipes CHRS (infirmière, psychologue, etc.) pour l'accès aux droits, la coordination des parcours de soins, etc.**

## 2. Les pratiques : renforcer et consolider les évolutions à l'œuvre (2/2)

*D'autres enjeux ont été soulevés dans l'étude et pourraient être mis au travail, de manière plus spécifique au parcours résidentiel des personnes. Ces sujets sont fortement connectés à l'axe 3.*

- **Pour les personnes orientées « par défaut » vers les CHRS notamment collectifs** : faciliter les réorientations rapides vers un habitat / accompagnement adapté (diffus, IML, logement) ;
- **Au cours de l'accompagnement** : développer les passerelles entre CHRS soit pour bénéficier d'une expertise spécifique au regard des besoins de la personne, soit pour permettre l'accueil dans un autre lieu si la personne le souhaite (situation de conflits de voisinage, violence, etc.) ;
- **Sur l'accompagnement logement / à la sortie spécifiquement** :
  - Mieux informer l'ensemble des professionnel.le.s et des résidents sur les dispositifs d'habitat et/ou d'accompagnement « à la sortie » ;
  - Partager les process et les pratiques entre équipes pour structurer un regard commun (respecter le choix de la personne, l'informer sur la réalité du marché locatif, etc.) ;
  - Favoriser les échanges pour les professionnel.le.s et les personnes avec des ancien.nes résident.e.s relogées (voir recherche « Prêt à sortir », G. Uribellarea)
- **La participation** : accompagner davantage les équipes à explorer toutes les formes de participation possibles, et toutes les formes de CVS, pour renforcer et adapter les lieux et l'accompagnement aux besoins des personnes accueillies ;

### 3. Construire une culture commune pour progresser collectivement (1/2)

*Cette piste d'action semble intéressante pour contribuer, au sein du territoire métropolitain, à la circulation des « bonnes pratiques », des idées et innovations de chacun, pouvant contribuer à développer des solutions adaptées au-delà d'une association ou d'un CHRS en particulier.*

- **En inter-CHRS : Créer un groupe de travail inter-CHRS pour permettre :**

- ✓ De partager les expériences et pratiques entre CHRS à partir d'un programme de travail autour des sujets « clivants » (réduction des risques et des dommages, accès au logement, règlements, travail pair, etc.)
- ✓ Développer si les besoins convergent des formations communes, des immersions et visites inspirantes à l'échelle du territoire.

- **Entre structures AHI ou équipes intervenants sur des modalités « logement d'abord » :**

- ✓ Au cas par cas et en fonction des besoins, développer les liens entre les équipes CHRS et d'autres équipes d'intervention sociales autour des pratiques, mais aussi de la meilleure connaissance de l'offre du territoire ;
- ✓ Ces échanges pourraient concerner les équipes sociales des structures de logement accompagné (pension de famille, résidences sociales, etc.), des équipes mobiles (notamment de soins par exemple), des équipes des projets pilotes logement d'abord ou de l'AMI dit « grands marginaux », etc.

### 3. Construire une culture commune pour progresser collectivement (2/2)

*Au-delà de la culture commune propre au secteur et servant l'évolution de l'offre, il semble essentiel autour des sujets « logement » de contribuer à faire vivre ces réflexions, à faire évoluer les représentations sur les publics, avec les acteurs du logement et du logement accompagné au-travers d'une animation territoriale. Ces liens pourraient se développer au sein d'instances existantes à identifier (PLAID, MVS, etc.) ou au-travers d'évènements ad hoc : journées, rencontres, etc.*

- **Engager un travail collectif, en collaboration avec les bailleurs sociaux et les acteurs du logement adapté, permettant aux professionnel.le.s de terrain :**
  - ✓ De comprendre les contraintes de chacun, de déconstruire les représentation mutuelles, le cadre règlementaire, etc.
  - ✓ D'imaginer de nouvelles formes de coopération et/ou d'identifier l'ensemble des coopérations déjà à l'œuvre et la possibilité de les développer ou de les structurer
  - ✓ De développer des représentations, pratiques et compétences communes
  
- **Voir avec d'autres acteurs et actrices :** structures de soins ou médico-sociales notamment

## 4. Penser l'habitat : faire bouger les dispositifs, pas (toujours) les personnes

*Si les CHRS conservent une vocation temporaire pour une majorité des publics accueillis, il est nécessaire de reconnaître la valeur d'habitat de ces lieux, et de réfléchir à partir de ce que cela représente pour les personnes, au-delà des durées de séjour et de la « fluidité » (bien que cela ne soit pas la direction prise par les politiques publiques récentes). Quelques propositions en ce sens...*

- **Positionner les CHRS, notamment collectifs, comme des lieux repères/ressources pour les personnes y ayant vécu, après leur accès au logement** : systématiser la possibilité de revenir sur des temps collectifs ou pour demander un appui ponctuel (administratif, soutien, etc.), de rester « affiliées » à la structure s'ils / elles le souhaitent, en anticipant les moyens humains éventuellement nécessaires à cette mission d'accueil, d'écoute et d'orientation (cf. recherche « prêts à sortir »);
- **Pour certains publics et à la marge, sortir certaines places CHRS des indicateurs de taux de rotation / durée de séjour**, pour permettre aux personnes un habitat plus durable, acter la possibilité de « longs séjours », par exemple pour des personnes vieillissantes / avec une santé très dégradée et si la personne le souhaite ;
- **Développer, à partir des retours d'expériences les « CHRS glissants », pour les places en diffus** : cela permettrait aux personnes pour lesquelles le logement occupé convient (typologie, loyer, etc.) de rester dans les mêmes lieux tout en accédant au logement : cela suppose d'anticiper les modalités de ce glissement avec les bailleurs, la MVS ainsi que la reconstitution de l'offre pour les associations.

# Contacts

**Justine LEHRMANN**

Coordinatrice régionale veille sociale – hébergement -  
logement

06 22 61 12 16

[justine.lehrmann@federationsolidarite.org](mailto:justine.lehrmann@federationsolidarite.org)

---

**Alaïs NALLET - MARC**

En stage – chargée de l'étude « CHRS et logement d'abord »

04 37 70 19 18

[contact.fasaura@federationsolidarite.org](mailto:contact.fasaura@federationsolidarite.org)



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES